

COMPOSITION JURY SÉLECTION PASSERELLES BUT 2^e ET 3^e ANNÉES

- VU** les articles L. 613-1, 613-38 et suivants, L 712-2 et D. 643-59 et suivants du Code de l'Éducation ;
- VU** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2021-86 du Conseil d'administration en date du 27 septembre 2021 approuvant les propositions de la CFVU du 23 septembre 2021 ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université n°DAJ/n°2021-425 en date du 1er avril 2021 ;
- VU** les propositions de M. le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Blois ;

ARRÊTE

Article 1: Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en BUT 2^e et 3^e années (passerelle) pour l'année universitaire 2023-2024 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

Président du jury : Patrick LAFFEZ

Membres : Laurianne BLANC, co-Chef de département - RT
Catherine CHENU, Chef de département - SGM
Mathieu CROISSANDEAU, chef d'exploitation délégué - EDF
Ludovic FONTAINE, enseignant chercheur - RT
Jacqueline GROS-DESORMEAUX, enseignante - MMI
Christophe GROUARD, Directeur de mission - WORDLINE
Lionel HAUMESSER, co-Chef de département - MP
Emmanuel MICLON, enseignant - SGM
Yassine MOFID, Chef de département - MMI
Emmanuel RHENY, Graphiste-designer - MANOLABO
Mustapha ZAGHRIQUI, Chef de département - MP

Article 2: Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 6 avril 2023

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Le Vice-président en charge de la formation et de la
vie universitaire

Florent MALRIEU

